PROCES VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU CLUB DES NAGEURS DE MOIRANS

DU SAMEDI 8 OCTOBRE 2022 – 10H15

LE HUIT OCTOBRE FEVRIER DEUX MILLE VINGT DEUX A DIX HEURES QUINZE

Les membres de l'association se sont réunis à MOIRANS (Isère), à la salle René Cretin, en assemblée générale ordinaire, sur convocation du bureau en date du 27 septembre 2022.

Il a été établi une feuille d'émargement, annexée au procès-verbal, et signée par les membres présents en leur nom propre ou en tant que mandataire.

L'assemblée générale est présidée par Madame Sandrine PERSONNAZ, Présidente
Le secrétariat est assuré par Madame NELLY MATHIEU.

La Présidente constate que le quart des membres actifs (plus de 16 ans), nécessaire pour la validité des délibérations, n'est pas présent.

Faute de quorum atteint, la Présidente indique qu'une seconde assemblée générale se tiendra ce jour, même lieu, à 10h20 conformément aux statuts et à la convocation du 27 septembre 2022.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 10h20.

De tout ce qui précède, il a été dressé le présent procès-verbal, signé par la Président et la Secrétaire.

La présidente

Sandrine PERSONNAZ

La secrétaire

Nelly MATHIEU

Annexe : feuille de présence